

● LA CARTE AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ET USAGES DU VÉLO DANS L'AGGLOMÉRATION

En 2011, selon la dernière enquête «Déplacements Villes Moyennes», 7% des déplacements sur l'agglomération étaient effectués à vélo, 10% sur la ville-centre (la moyenne nationale étant estimée entre 2% et 3% de part modale environ).

Un réseau cyclable développé

L'agglomération est parcourue par environ 351 km d'aménagements cyclables dont 242 km de sites propres (pistes et voies vertes), 71 km d'aménagements mixtes (bandes et voies bus) et 38 km de voiries apaisées (double-sens et zone de rencontre).

Environ 170 km de pistes supplémentaires vont être réalisées d'ici 2030 dont 15 km ont été déjà livrés fin 2019.

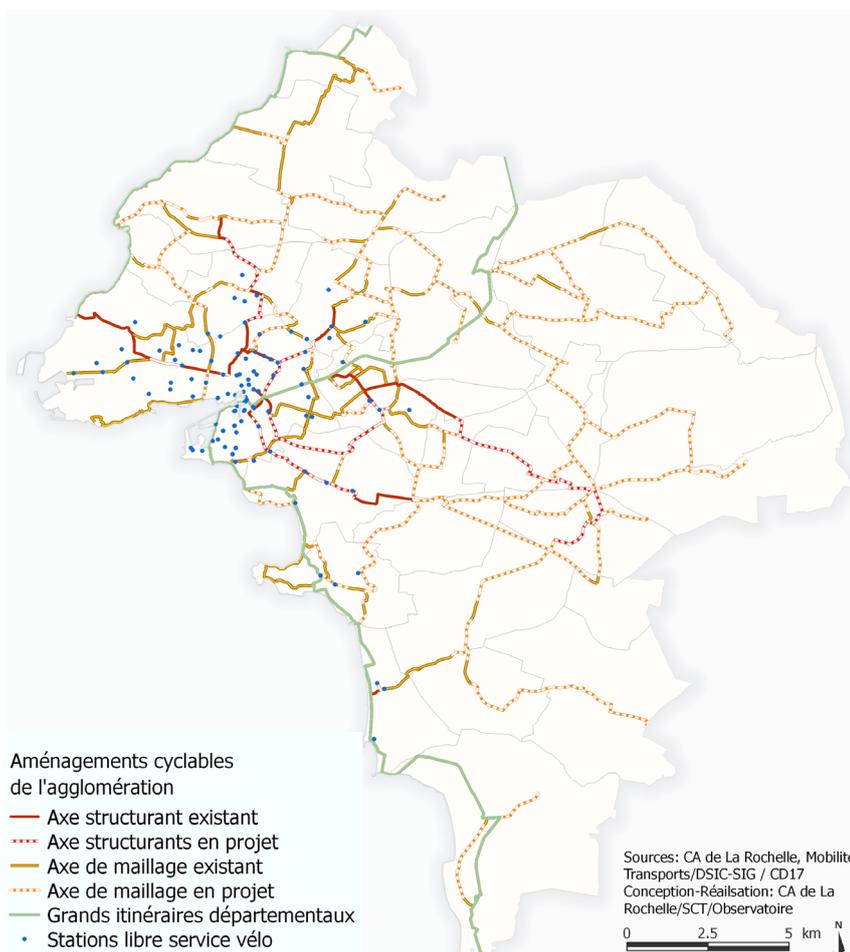
Les liaisons structurantes relient les communes de l'unité urbaine centrale et des pôles d'appui à La Rochelle. Les liaisons cyclables de maillage se raccordent aux liaisons structurantes et relient les communes entre elles. Ce réseau est complété par des aménagements cyclables communaux d'intérêt local (non-représentés sur la présente carte).

Par ailleurs, suite à la crise sanitaire liée au Covid-19 et afin de désengorger les transports collectifs tout en limitant l'usage de la voiture, l'agglomération propose d'accélérer la création des pistes et voies cyclables en cours. Cela concerne les voies intercommunales à Lagord, Nieul-sur-Mer, Clavette, Saint-Rogatien et Périgny. Des réflexions sont également en cours pour réaliser des aménagements cyclables provisoires permettant de mieux connecter Puilboreau, Beaulieu au centre-ville de La Rochelle en empruntant le boulevard André Sautel, ainsi qu'entre la zone de Belle aire, Aytré et le centre-ville de La Rochelle.

À La Rochelle, de nouvelles voies cyclables ont également été matérialisées par des marquages au sol (avenue Charles de Gaulle, quai Maubec, boulevard Joffre, etc...)

Une variété d'offres proposées autour du vélo

Afin de promouvoir l'usage du vélo, l'agglomération



met à disposition, des vélos en libre-service. Depuis le début de l'année 2020, 550 vélos sont ainsi disponibles dans 90 stations (plus de 100 prochainement). Dès l'été, 140 vélos à assistance électrique seront également proposés en libre-service dans ces stations.

En 2018, dans la CA de La Rochelle, 3 246 abonnements ont été souscrits au service de libre-service vélo. En l'espace de six années l'utilisation de ce service a été multiplié par trois. Un abonné emprunte ainsi en moyenne 9,3 fois un vélo par mois. À ce service s'ajoute une offre de locations de courte et de moyenne durée.

Ainsi 175 vélos « classiques » et 220 vélos électriques sont proposés à la location. En 2019, 193 contrats de locations ont été signés dont 56% pour l'utilisation de vélos classiques.

Enfin, 7 vélos-parcs aux abords des gares et des parcs-relais pour un total de 200 places permettent de stationner les vélos en enclos sécurisé. En 2018, 6 224 stationnements y ont été enregistrés soit une augmentation de 47% par rapport à 2017. La Rochelle comptabilise également 3 600 places de stationnement de type arceau pour les vélos.

2,5%

● **LE CHIFFRE** – C'est le taux de vacance structurelle des logements de l'agglomération de La Rochelle, soit 2 658 logements inoccupés depuis au moins 2 ans. Dans l'hyper-centre de la Rochelle, ce taux s'élève à 7,7%. Source : URBANIS, Étude habitat du parc privé de l'agglomération de La Rochelle pour lutter contre la vacance et contribuer à l'attractivité des logements anciens et/ou dégradés, 2020 – Fichiers fonciers et fiscaux (MAJIC-DGFIP)

● ZOOM SUR LES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES

Au 1er janvier 2016, l'agglomération rochelaise enregistre un excédent migratoire de 2 675 habitants comparé au 1er janvier de l'année précédente. L'arrivée de 10 437 personnes compense ainsi largement le départ de 7 762 personnes.

Ces flux sont conséquents avec la Nouvelle-Aquitaine générant un excédent de 685 personnes dans l'agglomération.

De nombreuses migrations s'opèrent également de l'Île-de-France vers la CA de La Rochelle. Ainsi, on compte 1 577 entrants pour seulement 610 sortants soit un solde de + 967 personnes en 2016 par rapport à l'année précédente.

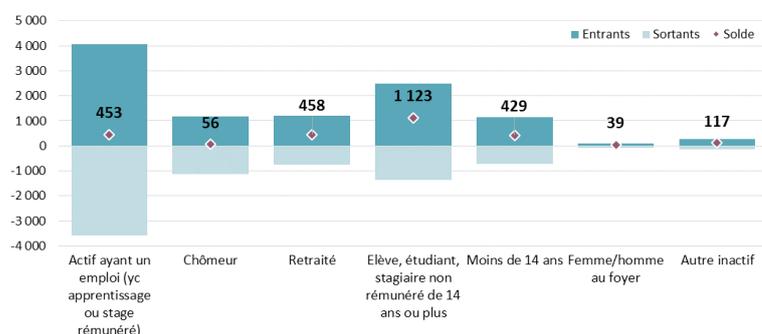
Les mouvements de population les plus importants concernent les étudiants et les jeunes actifs, en effet plus de 46% de l'ensemble des entrants ont entre 15 et 29 ans.

À l'inverse des autres classes d'âges, seule celle des 25-29 ans, principalement des actifs, enregistre plus de départs que d'arrivées sur le territoire.

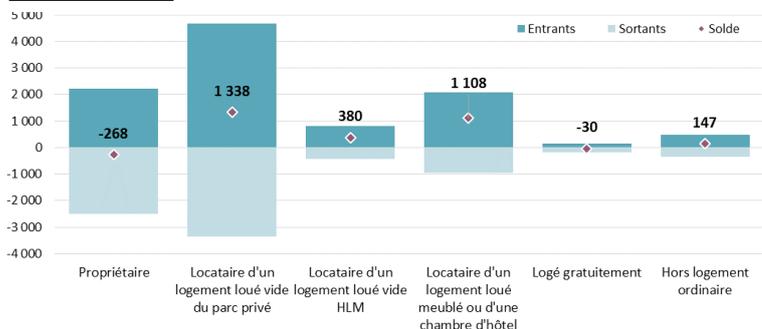
Les 15-19 ans contribuent à hauteur de 31% de l'excédent migratoire, les 60 ans et plus à 18,1% et les 35-44 ans à 16,2%.

82% des entrants de 15-19 ans sont élèves ou étudiants et s'installent à La Rochelle. Ils sont principalement originaires de Charente-Maritime et des départements de l'ex Poitou-Charentes. Ils occupent majoritairement des logements loués meublés. 51% vivent seuls et 14% sont en colocation.

Migrations résidentielles selon le type d'activité - CA de La Rochelle en 2016



Migrations résidentielles selon le statut d'occupation du logement - CA de La Rochelle en 2016



Source: INSEE, RP 2016

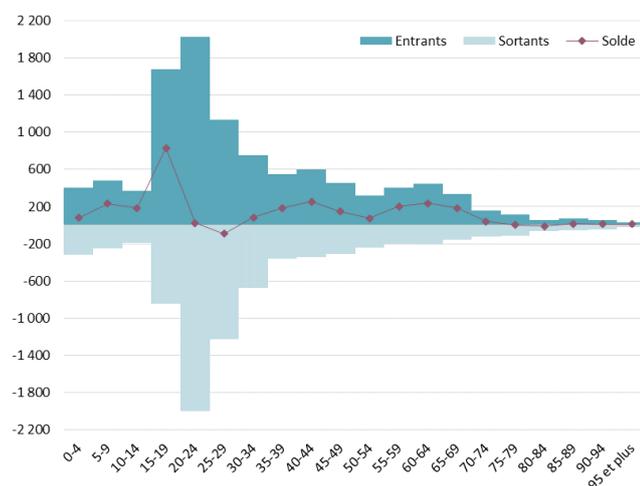
● LES PUBLICATIONS

Retrouvez les parutions de l'Observatoire sur notre site Internet : les Lettres n°1 à 13 et le Cahier n°3 consacré au logement.



Le champ de l'analyse concerne la population âgée de 1 an ou plus. L'étude porte uniquement sur les migrations entre la CA de La Rochelle et la France Métropolitaine. En effet si l'on connaît le nombre de personnes venues des DOM et de l'étranger, on ne dispose pas des sources pour connaître le nombre de personnes sorties du territoire métropolitain.

Migrations résidentielles selon l'âge - CA de La Rochelle en 2016



Source: INSEE, RP 2016

Chez les personnes de 60 ans ou plus, on dénombre 1 274 entrants pour 789 sortants soit un excédent de + 485 résidents en 2016 par rapport à l'année précédente. 30 % de ces entrants sont originaires d'Île-de-France et 24% de Charente-Maritime. Plus de la moitié des entrants de 60 ans ou plus (54%) sont propriétaires alors que seulement 21% de l'ensemble des entrants (tous âges confondus) deviennent propriétaires. Lorsqu'ils sont propriétaires, les 60 ans ou plus, choisissent massivement La Rochelle (45%), puis Châtelainon-Plage (10%) pour s'installer. Cependant, le solde des propriétaires reste négatif (- 268 résidents) lorsqu'on analyse l'ensemble des migrations résidentielles entre 2015 et 2016. Davantage de personnes se sont installées hors de l'agglomération pour devenir propriétaires que de propriétaires y sont entrés.

Parmi les 2 498 personnes qui ont quitté l'agglomération et sont devenues propriétaires, 33,8% se sont installées dans l'une des deux communautés de communes de l'Aunis.

Ceci explique le solde négatif des migrations entre la CA de La Rochelle et les 2 Aunis. En effet, 1 127 personnes originaires de l'Aunis se sont installées dans l'agglomération, alors que 1 501 personnes anciennement installées dans l'agglomération ont migré vers l'Aunis.